

Bulletin d'inscription

LIEUX DES COURS : Campus du CEDRE, 51 rue Nationale, 56410 Erdeven, pour les séminaires en présentiel.

Chez soi par Visio-enseignement, pour les séminaires à distance et les cours théoriques en vidéo.

DATE : du 11 septembre 2026 au 6 juillet 2027

DURÉE : 280 h

RÉPARTITION : Alternance de 4 séminaires de 4 jours au Campus, 20 visio-enseignement de 3 h et 100 h de vidéos théoriques

Nom.....Prénom.....
Profession actuelle:.....
Téléphone :.....Email :.....
Adresse :.....
.....

MONTANT DE LA FORMATION :

Nombre d'heures	280 h
Frais de dossier	120€
Coût de formation	3680€
Total	3800€

MODES DE RÈGLEMENT (cocher le mode de règlement choisi):

- Espèces
 Chèque (encaissement le 10 du mois)
 Virement

Règlement comptant	3800€	à l'inscription
Règlement en 3 fois (sans frais)		
Règlement 1 :	120€ + 1200€	à l'inscription
Règlement 2 à 3 :	1240€	encaissement 1 ^{er} et 2 ^{ème} mois
Règlement en 10 fois (sans frais)		
Règlement 1 :	120€ + 800€	à l'inscription
Règlement 2 à 10 :	320€	

EARLY BIRDS : Pour toute inscription avant le 1 avril les frais de dossiers sont offerts

- Ci-joint mon règlement à l'ordre de Sarl CEDRE
- Je note que l'unité pédagogique de cette formation ne permet pas d'inscription aux vidéos et webinaires « à la carte »
- Je reconnais avoir été informé(e) du calendrier, du programme, des conditions de règlement et des conditions générales d'inscription
- Mon inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales
- J'autorise la publication d'images prises lors de la formation et leur exploitation éventuelle pour la communication de l'école
(en cas de désaccord, vous pouvez rayer cette phrase)
- Je suis informé du fait que, conformément aux dispositions européennes RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*), je peux accéder à mes données personnelles sur simple demande

« Lu et approuvé »

Date :

Nom, Prénom, Signature :

Ce bulletin est à joindre au dossier de candidature

Calendrier annuel

1.	P1 – 11 au 14 septembre 2026	Campus du CEDRE
2.	D1 – 22 septembre 2026	Visio-enseignement
3.	D2 – 6 octobre 2026	Visio-enseignement
4.	D3 – 20 octobre 2026	Visio-enseignement
5.	D4 – 3 novembre 2026	Visio-enseignement
6.	D5 - 17 novembre 2026	Visio-enseignement
7.	D6 - 1e décembre 2026	Visio-enseignement
8.	P2 – 11 au 14 décembre 2026	Campus du CEDRE
9.	D7 – 22 décembre 2026	Visio-enseignement
10.	D8 – 5 janvier 2027	Visio-enseignement
11.	D9 – 19 janvier 2027	Visio-enseignement
12.	D10 – 2 février 2027	Visio-enseignement
13.	D11 - 16 février 2027	Visio-enseignement
14.	D12 - 2 mars 2027	Visio-enseignement
15.	P3 – 12 au 15 mars 2027	Campus du CEDRE
16.	D13 - 23 mars 2027	Visio-enseignement
17.	D14 - 6 avril 2027	Visio-enseignement
18.	D15 - 20 avril 2027	Visio-enseignement
19.	D16 - 4 mai 2027	Visio-enseignement
20.	D17 - 18 mai 2027	Visio-enseignement
21.	D18 - 1 juin 2027	Visio-enseignement
22.	P4 – 11 au 14 juin 2027	Campus du CEDRE
23.	D19 - 22 juin 2027	Visio-enseignement
24.	D20 - 6 juillet 2027	Visio-enseignement

(Document à conserver)

Programme synthétique

Du 11 septembre 2026 au 6 juillet 2027

100 h de vidéos didactiques de Patrick Shan réparties sur l'année

Les fondements théoriques de la médecine chinoise : Cosmogonie, Yin Yang, Wu Xing, Tian Ren Di

La physiologie en EMC : Qi, Xue, Jin Ye, Mai, Zang Fu

Etiologie : Les neuf causes traditionnelles de maladie

Les quatre méthodes d'examen (observation, auscultation, interrogatoire, palpation)

60 h de visio-enseignement avec les formateurs du CEDRE

20 webinaires bi-mensuels de 3 heures en direct, au cours desquels sont détaillés et validés les acquis

120 h de formation pratique répartie en quatre présentiels trimestriels de 4 jours

(au Campus du CEDRE à Erdeven)

Les quatre branches thérapeutiques de la Médecine Chinoise

Anatomie de surface

Qi Gong du Dr. Leung

Tui Na - Massage chinois

Quatre temps de l'examen clinique

(Document à conserver)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Candidature :

La formation est ouverte à toute personne ayant les prérequis indispensables stipulés dans le dossier de candidature, qui comprend, outre les présentes conditions : une copie de la carte d'identité, un dossier de positionnement, un bulletin d'inscription, une photo, et le règlement de l'inscription à la formation (non encaissé tant que la candidature n'est pas validée).

Ces documents doivent être dûment remplis et signés. Tout dossier de candidature incomplet ou illisible ne sera pas traité.

Toute demande d'intégration en cours d'année ou de cycle de formation est soumise à l'étude du dossier de candidature, de la vérification des acquis et de la validation par l'équipe pédagogique.

Inscription :

L'inscription d'un(e) participant(e) à une formation annuelle, totale ou partielle, n'est acquise qu'après la validation du dossier de candidature par l'équipe pédagogique.

Toute inscription à une formation du CEDRE vaut acceptation sans réserve du montant de la formation, des modes de règlement et des conditions générales d'inscription.

Tarif/Financement :

Financement personnel :

Montant par participant, quelle que soit sa situation familiale ou sociale.

frais de dossier : 120€

coût de formation : 3584€

À partir de la 2^{ème} année, une dispense est accordée sur les frais de dossier en cas d'inscription anticipée (3 mois avant le début de l'année suivante).

Inscription en cours d'année :

frais de dossier : 120€

coût de formation : 190€/jour

L'inscription étant forfaitaire, les modalités habituelles de règlement s'appliquent.

Règlement (cf. bulletin d'inscription) :

Le règlement intégral de la formation annuelle donne droit à la participation aux cours correspondants.

Ce montant n'inclut pas les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et tous autres frais annexes, qui restent à la charge du participant.

L'intégralité du montant de la formation doit être réglée avant le 3^{ème} mois de la formation.

Deux modes de règlement sont proposés :

- 1) comptant sans escompte à l'inscription, par chèque, espèces ou virement.
- 2) en 3 fois sans frais par chèque, (remise des 3 chèques à l'inscription), espèces ou virement. Encaissement du premier versement à l'inscription, puis au 10 des 1^{er} et 2^{ème} mois de formation.

En cas de difficultés financières, un paiement en 10 fois est possible, par chèque uniquement, sans frais. Le premier versement se fait à l'inscription, puis au 10 de chaque mois jusqu'à paiement complet.

Cette offre ne doit pas être confondue avec un paiement à la carte : quelle que soit la formule de règlement choisie, en cas d'absence à certains séminaires, le règlement intégral de la formation reste dû.

Présence :

La présence est obligatoire à chaque séminaire et à chaque évaluation des acquis, où une fiche de présence est remplie.

En cas d'absence inévitable, une justification doit être fournie au CEDRE, par écrit.

Changements lieux et dates:

En cas de nécessité, le CEDRE se réserve la possibilité de modifier le lieu de stage, tout en restant dans un rayon de 200 km par rapport au lieu initialement prévu.

Le CEDRE se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un stage de formation prévu. Sauf impondérable de dernière minute, ce report sera notifié par courriel aux participants un mois au moins avant la date initialement prévue.

Ces changements organisationnels ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).

Annulation du fait de CEDRE:

En cas d'annulation de la formation annuelle initialement prévue, les participants seront intégralement remboursés.

Rétractation/Désistement/Abandon :

Une rétractation est possible dans un délai de 10 jours (excepté si la formation a déjà démarré) courant à partir de la date de signature de l'inscription, par lettre recommandée avec AR. Le règlement est alors restitué à l'exception des frais de dossier. Au-delà de ce délai, aucun règlement ne sera restitué.

En cas de désistement de la part d'un(e) participant(e) moins d'un mois avant la date du début de la formation, le CEDRE n'est tenu à aucun remboursement. Dans tous les cas, les frais de dossier restent acquis au CEDRE.

En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e) au cours de la formation, quel qu'en soit le motif, le CEDRE ne procède à aucun remboursement. *

* exception : s'il est avéré, sur la base d'un certificat médical, que la situation de santé d'un(e) participant(e) ne lui permet pas de poursuivre sa formation, un remboursement du solde de sa formation est possible.

Exclusion :

Tout manquement aux valeurs du CEDRE, toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours, à la dégradation des locaux, au bien-être ou à l'intégrité des participants ou des formateurs, est susceptible d'exclusion immédiate et sans remboursement.

Date :

Mention « Lu et approuvé », nom, signature